

Pas de dynamique possible en dessous de 10 000 chevaux à l'entraînement

Vendredi 10 juin 2022 - N°396



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Un communiqué relatant un récent Conseil d'Administration de France Galop nous indique que nos administrateurs se soucient – à juste titre – d'une évolution négative du nombre de chevaux à l'entraînement sur le sol français. Et le même communiqué de mettre en regard les récentes augmentations des allocations pour l'exercice 2022 qui n'ont pas joué le rôle de levier espéré sur le nombre de chevaux en pension chez les entraîneurs avec les conséquences directes que chacun connaît sur le nombre moyen de partants par courses et donc sur le volume des enjeux.

On fait dire ce qu'on veut aux chiffres et aux statistiques mais on est toujours, un jour ou l'autre, rattrapé par la réalité. L'enveloppe globale des allocations est une chose - et elle est primordiale – mais la répartition de cette enveloppe en est une autre. Au moins aussi importante.

Les allocations bloquées au niveau d'il y a 8 ans. Les frais en hausse de 7,6%

Les allocations sont le carburant qui permet au moteur de fonctionner. La chute des allocations compte tenu de l'inflation a commencé en 2014 et s'est emballée pendant les deux années de Covid. On est (très) loin d'avoir restauré les équilibres cette année. En 2014, France Galop avait distribué 281 millions d'euros ; Cette année le budget prévoit 278 millions. Entretemps, la hausse des frais d'entretien s'établit à 7,6 %.

Pour justifier une certaine passivité face à l'État au moment des compensations aux blocages du « quoi qu'il en coûte », certains ont avancé que les conséquences de la baisse des allocations sur les filières seraient marginales.

J'ai bien entendu le discours de ceux qui nous ont expliqué que les propriétaires qui risquaient de quitter notre navire étaient les moins utiles à l'écosystème, basé sur des écarts de valorisation. J'ai dénoncé le contresens qui, ainsi, sacrifierait la hiérarchie pyramidale des allocations, base du financement par les paris hippiques et de la compétition vers la qualité. Lorsque la base s'effrite, c'est l'ensemble de l'édifice qui est bien évidemment en danger : la disparition des plus fragiles entraînent, quoiqu'ils en pensent, les acteurs qui servent les plus puissants.

En 8 ans, les allocations bloquées entraînent une baisse des effectifs de 6%

La baisse des allocations a eu un effet mécanique incontestable sur le nombre de chevaux à l'entraînement. C'est imparable. En 2014 précisément, il y avait 10.700 chevaux de Galop à l'entraînement. On est passé sous les 10.000 en 2016 ; on est à 9.400 aujourd'hui.

10.000 galopeurs, c'est, sur des bases historiques, le minimum pour que la filière se développe. En deçà, elle se replie sur elle-même dans la perte progressive de substance d'une récession lente. Évidemment, c'est une spirale entre les paris, les effectifs et la dynamique des propriétaires, entraîneurs et éleveurs. La stratégie de baisse volontaire des revenus des paris hippiques (réduction de l'offre et sacrifice d'une part de la clientèle du quinté) à partir de 2019 et qui a été reconduite sans réserve jusqu'au début de cette année a amplifié la récession, l'entretenant en exerçant de fait une pression sur les allocations.

Le ratio clé : un taux de couverture de 55% des frais par les allocations

Les propriétaires ont, dans leur globalité, pris en compte cette baisse des espoirs de gains en termes réels (compte tenu de l'inflation). Le ratio clé est celui de la couverture des frais des propriétaires par les allocations. Il est suivi depuis longtemps et la série montre que l'écosystème du galop se développe lorsque les allocations représentent au minimum entre 55 % et 56 % des frais d'entretien. Une première dégradation est intervenue en 2013 (baisse à 52%) et, en 2015 près de 1.000 chevaux avaient quitté l'entraînement. Ainsi, la réduction du nombre de chevaux, revenus alors à 10.108, avait baissé les frais globaux et restauré le ratio de 55 % au prix de

cette récession. Ce n'était pas fini. Cette baisse continue de la surface du galop s'est calée de façon à ce que 55 % de frais soient couverts par les allocations. On y est aujourd'hui, avec 700 chevaux de moins qu'en 2015 pour des allocations quasi-inchangées. Si les effectifs étaient restés à 10.000, la couverture serait descendue cette année à 51 % après 49 % en 2019, 39 % en 2020 et 46 % en 2021.

Le retour aux ratios minimum est une condition nécessaire mais pas suffisante

Chacun le sait, mais les chiffres peuvent être cruels : la lente récession n'est que la conséquence du blocage des allocations depuis 8 ans alors que les frais ont progressé de 7,6 %. De plus la gestion des années de Covid n'a pas aidé et a fait des dégâts en décalé.

Pour revenir au fameux minimum des 10.000 chevaux à l'entraînement, une hausse des allocations de 7,2 % (20 millions d'euros) sera nécessaire. Elle enclencherait une croissance gagnante pour la filière, mais aussi pour l'État, en augmentant le financement par le retour à une politique de l'offre pour les paris, grâce aux effectifs à la progression assurée

La condition est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Après ces années de repli, c'est la confiance des propriétaires qu'il faut restaurer. En présentant une action de rattrapage des allocations, en prenant l'engagement de ne plus faire payer par les acteurs des courses les à-coups exogènes de recettes, mais aussi, en déterminant les priorités. C'est au moins autant l'affectation de ces ressources retrouvées au travers du programme et des équilibres restaurés qui sera porteur d'avenir.

C'est une question à laquelle nous consacrerons le prochain *Grain de Sel*.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@pp.fr